



**RETURN BIDS TO:**

**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions -  
TPSGC

11 Laurier Street / 11, rue Laurier

Place du Portage, Phase III

Core 0A1 / Noyau 0A1

Gatineau

Québec

K1A 0S5

Bid Fax: (819) 997-9776

**Revision to a Request for Supply  
Arrangement - Révision à une demande  
pour un arrangement en matière  
d'approvisionnement**

The referenced document is hereby revised; unless  
otherwise indicated, all other terms and conditions of  
the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf  
indication contraire, les modalités de l'invitation  
demeurent les mêmes.

**Comments - Commentaires**

**Vendor/Firm Name and Address**

Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur

**Issuing Office - Bureau de distribution**

Procurement Strategies Division / Division des  
stratégies d'acquisition

11 Laurier St. / 11, rue Laurier

Place du Portage, 11C1

Phase III, Tower C

Gatineau

Quebec

K1A 0S5

<b>Title - Sujet</b> Temporary Help Services	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> EN578-060502/H	<b>Date</b> 2013-11-15
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> EN578-060502	<b>Amendment No. - N° modif.</b> 003
<b>File No. - N° de dossier</b> 004zn.EN578-060502	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$\$ZN-004-26502	
<b>Date of Original Request for Supply Arrangement</b> 2013-10-24 <b>Date de demande pour un arrangement en matière d'app. originale</b>	
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 2014-01-03</b>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Riley, Stephanie	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> 004zn
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (819) 956-1678 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> (819) 956-2229
<b>Delivery Required - Livraison exigée</b>	
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b> COMME INDIQUÉ DANS LES CONTRATS SUBSÉQUENTS	
<b>Security - Sécurité</b> This revision does not change the security requirements of the solicitation. Cette révision ne change pas les besoins en matière de sécurité de l'invitation.	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

<b>Acknowledgement copy required</b>	<b>Yes - Oui</b>	<b>No - Non</b>
<b>Accusé de réception requis</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>The Offeror hereby acknowledges this revision to its Offer.</b> <b>Le proposant constate, par la présente, cette révision à son offre.</b>		
<b>Signature</b>	<b>Date</b>	
Name and title of person authorized to sign on behalf of offeror. (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du proposant. (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)		
<b>For the Minister - Pour le Ministre</b>		

Solicitation No. - N° de l'invitation

EN578-060502/H

Client Ref. No. - N° de réf. du client

EN578-060502

Amd. No. - N° de la modif.

003

File No. - N° du dossier

004znEN578-060502

Buyer ID - Id de l'acheteur

004zn

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

---

**CETTE MODIFICATION #003 A POUR BUT DE MODIFIER LA DAMA TELLE QUE DÉTAILLÉE CI-DESSOUS ET DE RÉPONDRE À DES QUESTIONS**

**MODIFICATION**

1. À la page 2 (TABLE DES MATIÈRES) de la demande pour un arrangement d'approvisionnement

**Supprimer :**

**PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES ARRANGEMENTS**

1. Instructions pour la préparation des arrangements
2. Modèle de réponse technique
3. Paiement par carte de crédit
4. Arrangements multiples

Pièce jointe 1 de la partie 3 – Modèle de réponse technique à une DAMA

**Remplacer par:**

**PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES ARRANGEMENTS**

1. Instructions pour la préparation des arrangements
2. Modèle de réponse technique
3. Arrangements multiples

Pièce jointe 1 de la partie 3 – Modèle de réponse technique à une DAMA

**TOUTES LES AUTRES CLAUSES ET CONDITIONS DEMEURENT INCHANGÉES.**

---

## QUESTIONS et RÉPONSES

### Question 001

Où peut-on obtenir une copie de l'annexe H à signer et à envoyer?

### Réponse 001

L'annexe H - Attestation destinée aux titulaires d'un arrangement en matière d'approvisionnement (AMA) existant pour des services d'aide temporaire, se trouve à la page 64 de l'invitation à soumissionner de la DAMA EN578-060502/H en cours que l'on peut consulter à l'adresse suivante : <https://achatsetventes.gc.ca/donnees-sur-l-approvisionnement/appels-d-offres/PW-ZN-004-26502>.

### Question 002

Nous avons téléchargé la DAMA d'origine ainsi que les deux (2) modifications mais ne parvenons pas à trouver la DAMA en cours.

### Réponse 002

Travaux publics et Services gouvernementaux (TPSGC) a rencontré des problèmes techniques pendant la publication initiale de l'invitation à soumissionner de la DAMA. Les fournisseurs peuvent consulter tous les documents de l'invitation à soumissionner de la DAMA, ainsi que les pièces jointes, publiés sous le numéro EN578-060502/H, modification no 2, directement sur le site des appels d'offre de TPSGC à l'adresse suivante : <https://achatsetventes.gc.ca/donnees-sur-l-approvisionnement/appels-d-offres/PW-ZN-004-26502> .

### Question 003

Notre société ne souhaite pas modifier son AMA actuel. Pouvons-nous présumer que nous devons seulement soumettre la page de couverture de la DAMA et l'annexe H pour conserver notre statut et rester conformes?

### Réponse 003

Les titulaires actuels d'un AMA pour des SAT qui ne modifient pas l'arrangement technique au dossier de TPSGC et qui souhaitent obtenir des droits acquis et conserver leur arrangement en matière d'approvisionnement actuel doivent passer en revue l'invitation à soumissionner en cours qui est affichée sur le Service électronique d'appels d'offres du gouvernement (SEAOG), à l'adresse <https://achatsetventes.gc.ca/donnees-sur-l-approvisionnement/appels-d-offres> depuis le 25 octobre 2013, et présenter au moins une attestation signée (annexe H) ainsi que la première page de la DAMA, conformément aux exigences de présentation précisées à l'article 1.2, Tableau de présentation des soumissions, de la partie 3.

### Question 004

- a. PARTIE 3 - Instructions pour la préparation des arrangements - Section 1.2, Tableau de présentation des soumissions : Ce tableau indique que les titulaires actuels pour des SAT qui ne modifient pas leur arrangement doivent transmettre la page de couverture de la DAMA signée ainsi que l'annexe H dûment remplie. Selon la section 1.2, l'annexe H est " l'attestation des titulaires actuels d'un arrangement en matière d'approvisionnement pour des SAT " et on présume que la soumission des titulaires actuels d'un arrangement pour des SAT qui ne modifient pas leur arrangement serait considérée comme assujettie aux exigences de la section II :

---

Attestations, et devrait être envoyée en deux exemplaires papier. Veuillez confirmer que cela est exact.

- b. PARTIE 3 - Instructions pour la préparation des arrangements - Section 1.1 - Dans la section I : Arrangement technique, il est indiqué que les copies électroniques doivent être fournies sur clé USB. Veuillez confirmer que les copies électroniques sur CD ou DVD seront également acceptées.
- c. L'État demande-t-il deux exemplaires papier et une copie électronique sur clé USB des documents?

**Réponse 004**

- a. Les titulaires actuels d'un AMA pour des SAT qui ne modifient pas leur arrangement technique actuellement au dossier de TPSGC peuvent transmettre sous pli séparé leurs réponses pour la section I et la section II, comme il est indiqué à la partie 3, Instructions pour la préparation des arrangements. Les soumissionnaires doivent envoyer deux (2) exemplaires papier des documents mentionnés à l'article 1.2, Tableau de présentation des soumissions, de la partie 3 (les copies électroniques sont facultatives), et respecter les consignes de l'article 2, Présentation des arrangements, de la partie 2, Instructions à l'intention des offrants.
- b. Les copies électroniques des documents requis sont facultatives. Les CD ou DVD ne sont donc pas acceptés pour le moment.
- c. Voir la réponse a) ci-dessus.

**Question 005**

Le 3 janvier 2014 est-il la date butoir pour toutes les réponses?

**Réponse 005**

Oui. La date de clôture de la DAMA pour les SAT no EN578-060502/H qui est actuellement affichée sur le SEAOG (Achatsetventes/Appels d'offres) est le 3 janvier 2014 à 14 h, heure normale de l'Est (HNE).

**Question 006**

Puisque nous soumettons seulement la page couverture de la DAMA et l'annexe H, est-ce que TPSGC a besoin de copies papier et numériques de ces documents?

Devons-nous soumettre la page couverture signée de la DAMA en guise de soumission technique, puis soumettre l'annexe H en guise d'attestation?

**Réponse 006**

Le Canada a répondu à une question semblable. Veuillez vous reporter à la question et à la réponse 004.

**Question 007**

- a. Pouvez-vous nous dire si la demande d'arrangement en matière d'approvisionnement (DAMA) EN578-060502/H remplacera la demande EN578-060502/G et si la demande EN578-060502/H est encore valide?
- b. Puis-je encore présenter une soumission dans le cadre de la DAMA EN578-060502/G, dont la date de clôture était le 31 décembre 2014, pour le troisième trimestre?

**Réponse 007**

- a. La DAMA EN578-060502/H remplace la DAMA EN578-060502/G précédente, qui n'est plus active. Les nouveaux soumissionnaires et les fournisseurs actuels sont invités à présenter leur soumission pour se qualifier afin d'offrir ou de continuer d'offrir des services dans le cadre de la DAMA EN578-060502/H pour les services d'aide temporaire (SAT). Le 25 octobre 2013, TPSGC a transmis un communiqué à ce sujet à tous les fournisseurs actuels de SAT. Les soumissionnaires doivent revoir l'ensemble de l'invitation à soumissionner en fonction des nouvelles modalités et doivent se conformer aux exigences de celle-ci.
- b. Non. En fait, la date de clôture de la DAMA EN578-060502/G n'était pas le 31 décembre 2014. Cette DAMA était un affichage permanent ayant des cycles de qualification trimestriels, dont le premier se terminait le 28 juin 2013 et le deuxième le 24 octobre 2013. La DAMA EN578-060502/G n'est plus active et aucune mesure ne peut être prise par un fournisseur ou un soumissionnaire quant à ce document, qui n'est plus accessible aux membres de l'industrie.

**Question 008**

Cette question concerne l'article 3 de la partie 3, Arrangements multiples.

Est-ce que deux entreprises non autochtones ou plus peuvent soumettre une réponse en tant que coentreprise si elles ne sont pas en mesure de présenter une soumission seules?

**Réponse 008**

Selon l'article 3 de la partie 3, à la page 12 :

Un fournisseur peut soumettre un arrangement en tant qu'entité juridique seule et/ou en tant qu'entité juridique à titre de coentreprise considérée comme autochtone selon l'Attestation du statut d'entreprise autochtone. Chaque arrangement présenté doit être un document physiquement distinct. Chaque arrangement doit être fait et sera évalué de façon indépendante, sans égard aux autres arrangements soumis.

**Question 009**

Dans le communiqué envoyé le 25 octobre 2013 aux fournisseurs actuels de SAT, que voulez-vous dire par " obtenir un nouvel arrangement " dans la section " PROCHAINES ÉTAPES ". " Tous les fournisseurs de SAT actuels souhaitant obtenir un nouvel arrangement en matière d'approvisionnement fondé sur la présélection actuelle des soumissionnaires dans les volets de services des SAT doivent examiner la nouvelle demande de soumissions, et présenter au moins une attestation signée (Annexe H) ainsi que la première page de la Demande d'arrangement en matière d'approvisionnement, conformément aux modalités de la nouvelle demande de soumissions, au plus tard le 3 janvier 2014. "

**Réponse 009**

Tous les arrangements en matière d'approvisionnement (AMA) émis à la suite des DAMA EN578-060502/F ou EN578-060502/G deviendront inactifs lorsque les AMA émis dans le cadre de la DAMA EN578-060502/H pour les SAT seront finalisés.

Par conséquent, si vous êtes actuellement titulaire d'un AMA, vous devez présenter une soumission pour conserver vos droits acquis dans le cadre de la nouvelle DAMA EN578-060502/H pour les SAT. Pour ce faire, les titulaires actuels d'AMA doivent soumettre, au minimum, une attestation signée (annexe H) ainsi que la première page de la DAMA, comme l'indique l'article 1.2, Tableau de présentation des soumissions, de la partie 3, à la page 10, et accepter les modalités énoncées dans la présente DAMA. De nouveaux arrangements incluant les nouvelles dispositions de la DAMA EN578-060502/H seront émis aux fournisseurs conformes une fois le processus de soumission terminé.

**Question 010**

Après avoir téléchargé les fichiers du dossier " rfsa.zip ", nous avons constaté que le dossier anglais était vide et que le dossier français contenait la version anglaise et la version française du " Modèle de réponse technique ".

**Réponse 010**

TPSGC a eu des difficultés techniques lors de la publication initiale de la DAMA. Les fournisseurs peuvent accéder directement à l'ensemble des documents de la DAMA, y compris les pièces jointes en anglais et en français, à partir du site des appels d'offres de TPSGC à l'adresse :

<https://achatsetventes.gc.ca/donnees-sur-l-approvisionnement/appels-d-offres/PW-ZN-004-26502>

**Question 011**

- a. Pourriez-vous me dire à quel moment nous pouvons nous attendre à une réponse quant à notre soumission d'AMA pour les SAT dans le cadre de la DAMA EN578-060502/G, que nous avons envoyée le 27 septembre 2013 pour la période de mise à jour du deuxième trimestre, qui se terminait le 24 octobre 2013?
- b. Notre entreprise devrait-elle présenter à nouveau une soumission dans le cadre de la nouvelle demande d'offres à commandes EN578-060502/H?

**Réponse 011**

- a. Les soumissions présentées par les soumissionnaires en réponse à la mise à jour continue de la demande d'arrangements en matière d'approvisionnement EN578-060502/G pour des services d'aide temporaire au cours du cycle de qualification du deuxième trimestre, soit entre le 29 juin 2013 et le 24 octobre 2013, seront évaluées au cours de la période d'évaluation, soit entre le 25 octobre et 3 janvier 2014. Les résultats de l'évaluation seront communiqués aux soumissionnaires d'ici le 13 décembre 2013 afin que ces derniers sachent s'ils doivent préparer une soumission en tant que soumissionnaire existant ou en tant que nouveau soumissionnaire, comme il est précisé à l'article 1.2, Tableau de présentation des soumissions, de la Partie 3 (page 10) de la demande d'arrangements en matière d'approvisionnement.
- b. Les soumissionnaires dont la soumission est jugée conforme à la suite de l'évaluation effectuée au cours du deuxième trimestre dans le cadre de la mise à jour continue de la demande de soumissions EN578-060502/G seront considérés comme des détenteurs existants d'un arrangement en matière d'approvisionnement pour des services d'aide temporaire. Afin de bénéficier d'une clause de droits acquis dans le cadre de la nouvelle demande d'arrangements en matière d'approvisionnement pour des services d'aide temporaire (n° EN578-060502/H), tous les soumissionnaires doivent examiner la demande de soumissions en entier et, comme il est précisé à l'article 1.2, Tableau de présentation des soumissions, de la Partie 3 (page 10), ils doivent présenter l'Annexe H ainsi que la page couverture de la demande d'arrangements en matière d'approvisionnement, sous réserve de l'acceptation des modalités de la demande de soumissions n° EN578-060502/H.

Les soumissionnaires dont la soumission est jugée non conforme à la suite de l'évaluation effectuée au cours du deuxième trimestre dans le cadre de la mise à jour continue de la demande de soumissions EN578-060502/G seront considérés comme de nouveaux soumissionnaires aux fins de la demande d'arrangements en matière d'approvisionnement EN578-060502/H pour des services d'aide temporaire. Ces soumissionnaires sont invités à présenter leur soumission afin de se qualifier en vue de fournir des services dans le cadre de la demande d'arrangements en matière d'approvisionnement EN578-060502/H pour des services d'aide temporaire. Tous les soumissionnaires doivent examiner la demande de soumissions en entier et, comme il est précisé à l'article 1.2, Tableau de présentation des soumissions, de la

Solicitation No. - N° de l'invitation

EN578-060502/H

Amd. No. - N° de la modif.

003

Buyer ID - Id de l'acheteur

004zn

Client Ref. No. - N° de réf. du client

EN578-060502

File No. - N° du dossier

004znEN578-060502

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

---

Partie 3 (page 10), ils devront répondre à toutes les exigences en tant que NOUVEAU soumissionnaire.

**Question 012**

J'ai une question concernant la mise à jour sur les SAT qui se trouve actuellement en ligne sur le site Achatsetventes.gc.ca. Nous nous sommes qualifiés à nouveau pour les SAT en avril 2013 dans le cadre de la DAMA EN578-060502/F. J'aimerais confirmer que nous n'avons aucune autre mesure à prendre, à moins que nous ne souhaitions nous qualifier pour de nouveaux volets. Pourriez-vous confirmer?

**Réponse 012**

Tous les fournisseurs actuels de SAT qui souhaitent conserver leur AMA actuel et conserver leurs droits acquis pour la DAMA EN578-060502/H doivent satisfaire aux exigences de soumission énoncées à l'article 1.2, Tableau de présentation des soumissions, de la partie 3 pour les titulaires actuels d'AMA pour des SAT qui ne modifient rien ou qui ajoutent des classifications à leur arrangement technique existant, comme l'indiquent les colonnes C et D.

Vous trouverez aussi des réponses du Canada à ce sujet à la question et réponse 003 et 009.

**TOUTES LES AUTRES CLAUSES ET CONDITIONS DEMEURENT INCHANGÉES.**